



République Française  
Département de l'Oise  
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY  
7 rue de Paris  
**2023-016**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023  
Reçu en préfecture le 16/03/2023  
Publié le 16/03/2023  
ID : 060-216004515-20230313-2023016-DE



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 13 mars 2023**

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-trois, lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., Mmes NUYTENS E., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A., WALBRECQ
15	15	14	Représentés : Mme DELAPORTE représentée par Mme MEYER, M. ARMIEL représenté par LEFEBVRE, M. VOGT représenté par Mme STRAZEL
Date de la convocation : 8 mars 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B.
Date d'affichage : 9 mars 2023			Secrétaire de séance : Mme MEYER D.

**N° 2023-016 □ Budget - demande de subvention au titre du Programme de reconquête du commerce en milieu rural 7 rue de Paris**

Le Gouvernement a lancé le 1<sup>er</sup> mars un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans les communes, afin de dynamiser et renforcer l'attractivité des territoires ruraux dans lesquels l'émergence d'une activité économique reste plus complexe qu'en zone urbaine.

Le projet d'implantation doit concerner obligatoirement une commune rurale.

M. le Maire propose à l'assemblée de déposer notre candidature pour le projet d'installation d'une auto-école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter une demande de subvention pour le dispositif de soutien à l'installation de commerces dans les communes que le Gouvernement a dernièrement lancé,
- **Autorise** M. le Maire à déposer notre candidature en préfecture sur le site dédié.

Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL